

Maison des Jeunes de Saint-Georges – Saison 2019-2020

(carte de membre valable du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020)

N° de carte de membre : ___ (réservé à l'encodage)

(Merci d'écrire **EN IMPRIME** afin d'éviter les erreurs d'encodage)

LE MEMBRE	
NOM :	Prénom :
Date de naissance : __/__/____	GSM personnel : ____/____ (et non celui des parents du membre)
Adresse :	N° :
Code postal :	Commune :
Mail personnel :	@

Personne(s) à joindre en cas d'urgence (en cas d'accident, ...)		
NOM :	Prénom :	Lien de parenté :
Tel fixe : /	GSM : ____/____	Mail : @
NOM :	Prénom :	Lien de parenté :
Tel fixe : /	GSM : ____/____	Mail : @

A remplir par la personne responsable ou le membre s'il est majeur

J'autorise – n'autorise pas la MJ de Saint-Georges à utiliser des photos et/ou vidéos de mon fils/ma fille/moi (biffer les mentons inutiles) prises dans le cadre de ses activités.

Signature :

Mes droits :

- ✓ Je peux participer aux activités de la MJ et utiliser ses équipements
- ✓ J'ai la possibilité d'apporter des idées et de mettre en œuvre des projets
- ✓ J'ai l'opportunité de donner mon opinion
- ✓ J'ai la possibilité de prendre des responsabilités
- ✓ J'ai le droit de vote dans les structures démocratiques de la MJ et du regroupement, si je suis membre élu par les différentes structures (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Conseil des Jeunes)
- ✓ Si j'en ressens le besoin, je peux me confier, obtenir des renseignements ou des références pour faire face à ce que je vis, et ce, dans le respect et en toute confidentialité

Mes responsabilités :

- ✓ Je m'applique à préserver une bonne réputation à la MJ
- ✓ Je tiens mes engagements
- ✓ Je collabore à l'aménagement et l'entretien de la MJ

Les comportements suivants sont **INADMISSIBLES** et peuvent entraîner le retrait de la carte de membre et ultimement, l'interdiction de fréquenter la MJ pour une période donnée :

- ✓ Le vol et le vandalisme ainsi que la dégradation des équipements de la MJ
- ✓ La consommation et le trafic de drogues.
- ✓ La consommation d'alcool.
- ✓ Le port et l'utilisation d'armes.
- ✓ Le manque de respect envers les autres jeunes et les animateurs (trices), les lieux, et la grille horaire.
- ✓ Toutes formes de harcèlement, provocation, menace, violence verbale, physique, sexuelle et/ou psychologique ainsi que tous propos racistes, sexistes, injurieux et diffamatoires.
- ✓ Les nuisances sonores et extérieures propres à détériorer les relations de la MJ avec le voisinage.
- ✓ Se promener avec des rollers, skateboard, bicyclette et vélomoteur, jouer au ballon à l'intérieur de la MJ

Le jeune qui ne consent pas à signer le présent contrat **NE PEUT PAS** fréquenter la MJ

- ✓ La MJ n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.

J'ai lu et compris mes droits et responsabilités et je m'engage à les respecter.

Fait à Saint-Georges, le

Signature du membre (et non de ses parents) :